

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie
M22- 0051243

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 07943

Société :

RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Benjelloun Zahra

Date de naissance : 22/07/160

Adresse : 113 Rue El Fauzir Maârif

Tél. : 0661495656

Total des frais engagés : 1353,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. HORMAT Noureddine
Médecin Généraliste
Médecin Agréé Permis Conduire
51, Rue bnou Nafis Maârif - Casablanca
Tél: 05 22 25 81 62

06 JUIN 2023

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age:

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur

avoir pris connaissance

Fait à :

Signature de l'adhérent

Authenticité des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare faire ce qui suit en matière de protection des données personnelles.

Le : 06/06/2023

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16 JUIN 2023		9	200	Dr. NORMAT Noureddine Médecin Généraliste Permis Conduire Nefis Maatif - Casablanca S.F.R. 06 22 26 81 62

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur AHLOI	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE BIR ANZARANE Mme AL Nafie Nefi LAHLOU 94, Rue Cadi Yass Seb Bir Anzara Tél: 05 25 43 95 - CASA	06/06/2023	1089,60
PHARMACIE BIR ANZARANE Mme AL Nafie Nefi LAHLOU 94, Rue Cadi Yass Seb Bir Anzara Tél: 05 25 43 95 - CASA	06/06/2023	63,90

Montant des Honoraires
59,30

Brexin®
Piroxicam-β-cyclodextrine
voie orale

Lot: M0758 PER: 04/2024 PPV: 79,00DH

Lot: M0758 PER: 04/2024 PPV: 79,00DH

LOT : 656 PER : 04/24 PPV : 72,40 DH	LOT : 633 PER : 07/23 PPV : 72,40 DH
Flusta	Flustap
نیوفورتان 160 ملغم	NEOFORTAN® 160 mg
10 أقراص ثانية	Fluoruroglucosinol
LAPIOPHAN	PPV 98DH80 EXP 10/2025 LOT 280579
207,00	P.P.V: 57DH70 LOT: B25776
TRIATEC® Protect® 10mg Ramipril	DEBUT
احترم المقاييس المعتادة RESPECTER LES DOSES PRESCRIPTIONS	REXABAN® 15 mg et 20 mg Comprimés pelliculés Boîte de 14, 28 et 42 (15 mg) Boîte de 14, 28 et 56 (20 mg) Rivaroxaban
Uniquement sur ordonnance / Tableau G 552 000 35533411 11433553	MONTANTS DES SOINS
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	DATE DU DEVIS
D 1 2 3 4 5 6 7 8 H 1 2 3 4 5 6 7 8 G 1 2 3 4 5 6 7 8 B 1 2 3 4 5 6 7 8	DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

صيدلية بئر أنزاران

PHARMACIE Bir Anzarane

ALJ Najia née LAHLOU

Université Paul Sabatier Toulouse

94, Rue Cadi Iyass Bd Bir Anzarane

Casablanca 20100

Tél : 05.22.25.43.95



Casablanca le :

06/06/2023

Facture n° :

Client .. BENJELLOUAI ZAHRA

ICE

Médicaments	Quantité	Prix. U.	Total
Diclo 50mg cap	1	31.10	31.10
Doliprane 500 gel	1	15.30	15.30
Ado 500mg cap	1	17.50	17.50
			63.90
Soisante trois dirhams et quatre			

PPV 15DH30
PER 12/25
LOT L4094

صيدلية بئر أنزاران
PHARMACIE BIR ANZARANE
Mme. Najia Née Lahrouni
94, Rue Cadi Iyass Bd. Bir Anzarane
Tél: 05.22.25.43.95

LOT : 5714
PER : 12 - 25
P.P.V : 31 DH 10

résistants

LABORATOIRES
PHARMACIE
BIR ANZARANE

LOT : 5110
PER : 12 - 25
P.P.V : 17 DH 50

Cadi Iyass Bd Bir Anzarane Casablanca

8 - Patente : 35802499 - IF : 40805188 - RC : 178486

Dr. HORMAT Noureddine

Médecine Générale

Echographie Générale

Médecin Agrée pour Permis de Conduire

51, Rue Ibnou Nafiss Angle (ex Jura et Fauchilles)

Maârif - CASABLANCA

Tél : 05 22 25 81 82

الدكتور حرمات نور الدين

الطب العام

الفحص بالصدى

طبيب مقبول لرخصة السيارة

51، زنقة ابن النفيس

المعاريف - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 25 81 82



Casablanca, le : .. 06 ... Juin ... 2023 الدار البيضاء في :

Beydoun Zohra

59.80

Breky



72.20 x 2

Alustone 500 mg (2)

98.80

Neferton 160



350.00

Rexuban 115 mg (28)

79.00 x 2

Opan 20 mg (26) (28)



5770

Daldaline 50
1 g/10 ml



14.00

Dolfrane 19%
Bx3



20.70

Triates 16



✓ 1089.60

Dr. H. M. Najiya Noureddine
Médecin Généraliste
Médecin Agréé Parmis Conduire
Rue Abdellatif Maârif - Casablanca
Tél: 05 22 25 01 02

صيدلية بير انزاران
PHARMACIE BIR ANZARAN
Mme. Z. Najia Née LAHLO
94, Rue Cadi Iyass Bd. Bir Anzaran
Tél: 05 22 25 43 95 - CASABLANCA